



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 53276

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur les recommandations exprimées dans le rapport relatif « aux freins non financiers au développement de l'apprentissage ». Dans le cadre de la formation continue, le rapporteur recommande de mobiliser les personnels porteurs de messages sur l'orientation (conseillers d'orientation psychologues, professeurs principaux, directeurs de SEGPA, etc.), sur les atouts de la filière apprentissage et, dans le cadre de la formation initiale, d'introduire un module apprentissage dans la formation des nouveaux enseignants au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Il le remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Suite à la grande conférence sociale sur l'emploi des 7 et 8 juillet 2014, un certain nombre de recommandations émises dans le rapport relatif aux freins non financiers au développement de l'apprentissage ont été prises en compte. C'est ainsi qu'un groupe de travail « métiers » sera mis en place pour les personnels de l'éducation nationale intervenant dans les formations en apprentissage. De plus, pour mieux préparer les personnels à l'accueil, à l'information des élèves et des familles sur l'apprentissage en tant que voie de formation en alternance, un module « pédagogie de l'apprentissage » sera introduit dans la formation initiale et continue des enseignants et des personnels de l'orientation. Enfin, un module « ingénierie et évaluation de l'apprentissage » sera intégré dans la formation initiale et continue des personnels d'encadrement.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53276

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3160

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5765